

INTERROGATION D'HISTOIRE ANCIENNE
ÉPREUVE À OPTION : ORAL

Clara BERRENDONNER, Marie-Joséphine WERLINGS

Coefficient : 5 (pour l'ensemble de l'option)

Durée de préparation : 1 heure

Durée de l'épreuve : 30 minutes

Type de sujets donnés : question unique

Modalités de tirage du sujet : le tirage du sujet se fait en deux temps ; dans un premier temps, le candidat tire au sort entre « Histoire grecque » et « Histoire romaine », et dans un deuxième temps il choisit entre deux questions sur la matière tirée au sort.

Liste des ouvrages généraux autorisés : aucun

Liste des ouvrages spécifiques autorisés : aucun

Le jury a entendu cette année 29 candidat.e.s. et se réjouit de constater que plusieurs d'entre eux dominent les exigences techniques de cette épreuve tout en manifestant des connaissances historiques précises et de solides capacités de réflexion. En revanche, un certain nombre de prestations témoignent encore d'une préparation insuffisante de candidat.e.s, qui ne maîtrisaient pas, sur des énoncés pourtant très classiques, les connaissances nécessaires au traitement du sujet. Ces candidat.e.s ont donc éprouvé des difficultés à calibrer leur présentation, proposant des exposés de moins de 20 mn, dont la dernière section tentait de toute évidence de « meubler » le temps restant. L'épreuve de langues et d'histoire anciennes ayant un coefficient 5, on ne peut se permettre de la préparer simplement entre l'écrit et l'oral. Le jury conseille donc aux candidat.e.s, au plus tôt dans l'année de préparation, la prise en notes d'un manuel en histoire grecque et d'un manuel en histoire romaine, la confection d'une frise chronologique, l'élaboration d'une carte du monde grec et d'une du monde romain et la lecture d'extraits d'œuvres (par exemple la partie historique de la *Constitution des Athéniens* d'Aristote, une ou deux pièces de théâtre grecques, deux ou trois biographies d'hommes illustres par Plutarque ou d'empereurs romains par Suétone), qui leur permettront de mieux assimiler les cours qui leur seront ensuite dispensés.

Bien choisir son sujet lors du tirage est la première condition du succès. Puisque les candidat.e.s ont le choix entre deux possibilités, il est absolument déconseillé de s'orienter vers un sujet dont on ne sait définir précisément les notions principales. Il va de soi qu'un candidat traitant de la question « La démocratie athénienne était-elle égalitaire ? », doit proposer d'emblée une définition problématisée de la notion d'égalité. Il serait par ailleurs souhaitable que les candidat.e.s accordent, au début de l'heure de préparation, la plus grande attention à l'analyse de l'énoncé du sujet, pour bien rendre compte de la spécificité de la question qui leur est posée (« Le règne de Claude » n'est par exemple pas le même sujet que « Claude »). A ce propos, les sujets les plus « classiques » ne sont pas toujours les

mieux traités et les sujets en apparence plus originaux (« Athènes et la mer », par exemple) peuvent être l'occasion, pour les candidats solidement préparés, de manifester des qualités propres appréciées du jury.

La structure du développement doit également être l'objet des soins des candidat.e.s. Un plan clair et démonstratif, des sous-parties nettement identifiables, organisées autour d'une idée principale et une présentation ordonnée des notions, des faits et des exemples à l'intérieur des sous-parties représentent les compétences minimales attendues de futurs normalien.ne.s. On soulignera qu'une analyse historique n'est pas le récit événementiel de la période au programme, mais la présentation ordonnée des éléments qui relèvent spécifiquement de la question posée. Comme l'an dernier, le jury a relevé une tendance à évoquer systématiquement les réformes agraires des Gracques, même quand le sujet n'appelait pas à les mentionner. De la même façon, même si le jury se réjouit des connaissances des candidats sur les réformes de Solon, il est peu utile, voire contreproductif, d'en glisser une « fiche » dans chaque exposé.

Certains aspects du programme en revanche ne semblent pas assimilés par les candidat.e.s. En histoire grecque, par exemple, les questions d'histoire religieuse sont souvent maltraitées voire tout simplement écartées. Le jury s'est étonné qu'un exposé pourtant très pointu et technique sur « Faire la guerre dans le monde grec » ne mentionne à aucun moment les rapports entre la guerre et la religion. Le fonctionnement et la géographie de la ligue de Délos, question au cœur du programme, ne sont pas toujours bien appréhendés, de même que les rapports entre les Grecs et les Perses au IV^e siècle. En histoire romaine, il s'agit du système servien ; du statut juridique des cités italiennes avant la Guerre Sociale (municipes, colonies, cités alliées : une présentation très claire de ce point se trouve dans O. de Cazanove, Cl. Moatti, *L'Italie romaine d'Hannibal à César*, Armand Colin, 1994, p. 15-25) ; des notions de patricien, province, *imperator*, « corégence » ; du culte impérial, qui n'est pas un « culte de la personnalité ».

Si les candidat.e.s pensent généralement à évoquer les sources disponibles sur leur sujet dans l'introduction de leur exposé, seules les meilleures prestations mobilisent des exemples précis à l'intérieur du développement. L'oral d'histoire ancienne est partie prenante d'une épreuve de latin/grec, et les candidat.e.s ont tout à gagner à utiliser comme point d'appui de leur réflexion, lorsque c'est possible, les textes traduits et commentés en cours de langues anciennes durant l'année, ou bien les œuvres antiques qu'ils auraient eu l'occasion de lire. Les textes littéraires ne constituent pas, par ailleurs, les seules sources possibles aux questions posées dans les sujets donnés. Le jury a particulièrement apprécié des exemples tirés de l'iconographie de la céramique pour appuyer un développement sur les femmes dans les cités grecques.

Trop de candidats considèrent leur épreuve terminée après leur exposé de 20 mn. Or, lors des 10 mn suivantes, le candidat est tout d'abord interrogé dans la période du sujet traité pour approfondir certains points ou évoquer quelques éléments absents de l'exposé.

Rappelons que ces questions sont uniquement destinées à valoriser la prestation et en aucun cas à la dévaluer : le candidat a donc tout intérêt à se montrer le plus réceptif possible à cet échange pour en tirer le meilleur parti. Puis il est interrogé dans l'autre période, en lien avec le sujet traité : là encore, il serait judicieux de réfléchir, pendant la préparation, aux échos possibles du sujet dans l'autre période au programme. Il est somme toute assez prévisible qu'un sujet sur « La colonisation romaine » appelle pour finir une question sur les colonies grecques dans la péninsule italique.

Le jury rappelle, enfin, qu'il se tient à la disposition des candidat.e.s admissibles mais non admis le jour des résultats, afin de conseiller celles et ceux qui prépareront à nouveau le concours l'année suivante.

Sujets d'histoire grecque :

Grecs et Perses

Rendre la justice à Athènes au IV^e siècle

Démocratie et oligarchie en Grèce au Ve s.

La ligue de Délos était-elle une tyrannie ?

Les grands hommes et la démocratie athénienne

Pourquoi Athènes a-t-elle perdu la guerre du Péloponnèse ?

Les femmes dans les cités grecques

Athènes et la mer

Faire la guerre dans le monde grec à l'époque classique

L'avènement de la démocratie à Athènes

Athènes et Sparte, de Marathon à Aigos Potamos

La démocratie athénienne était-elle égalitaire ?

Les tyrans d'Athènes

Les révolutions oligarchiques à Athènes

Périclès

Sujets d'histoire romaine :

Les causes de la Guerre Sociale

La plèbe romaine, de 133 av. J.-C. à 14 ap. J.-C.

L'armée romaine et ses généraux (168 av. J.-C.-14 ap. J.-C.)

Les *imperatores*, de Scipion l'Africain à Pompée

La colonisation romaine des lendemains de la deuxième Guerre punique à Néron

Les assemblées populaires à Rome, de la deuxième Guerre punique à l'époque julio-claudienne

Les Romains et la culture grecque aux IIe et Ier siècles av. J.-C.

Les riches dans la société romaine, de la deuxième Guerre punique à la mort de Néron

Marius

Contester le pouvoir romain, du IIe siècle av. J.-C. aux années 60 ap. J.-C.

En quoi le régime impérial peut-il être défini comme une monarchie ?

Le règne de Claude

Rome et ses provinces, de 210 av. J.-C. à 27 av. J.-C.

L'Orient romain, du début du Ier siècle av. J.-C. à Néron